



6^{ème} Congrès du RIODD

15 juin 2011, Consortium doctoral - Université de Metz
16 & 17 Juin 2011, Congrès - Luxembourg

Thème du colloque

La vocation du RIODD étant de promouvoir la multidisciplinarité en sciences humaines et sociales, le RIODD accueille des contributions de différents cœurs disciplinaires, tels que le management, l'économie, la sociologie et le droit.

Le colloque est ouvert à toutes les thématiques questionnant la RSE. Toutefois, le Comité d'organisation du 6^{ème} Congrès du RIODD encourage les contributions ayant pour thème :

Responsabilité Sociale de l'Entreprise, entreprise réseau et gestion des biens communs. Redéfinition du périmètre de l'entreprise et du politique

Ces deux dernières décennies ont été marquées par un renouvellement profond du périmètre des organisations privées et des mécanismes de régulation publics.

La mondialisation des marchés financiers et des marchés des biens et des services a conduit à des modifications substantielles du champ d'intervention des grandes entreprises mondiales.

L'une des transformations organisationnelles les plus marquantes concerne la multiplication des structures en réseau, réunissant une constellation d'acteurs (souvent juridiquement indépendants) pour la réalisation d'un produit ou service. La multiplication des alliances, joint-ventures, processus d'externalisation, recours à la sous-traitance, ou les processus de recentrage sur le « cœur de métier » sont autant de phénomènes qui semblent avoir sonné le glas de la grande entreprise intégrée, prenant en charge la plus grande part de la conception, production et distribution de ses produits. Les grandes entreprises mondiales changent de forme et de contours et assurent la maîtrise des processus et des marchés par de nouvelles procédures (contrôle des technologies, des financements, des marchés porteurs).

Ces nouvelles formes organisationnelles transforment incontestablement les problématiques de RSE et de régulation de l'entreprise. La généralisation des structures en réseau aboutit à complexifier et à opacifier la responsabilité qui devient formellement de plus en plus diffuse et difficile à établir entre les différents acteurs d'un même réseau. Ces structures en réseau peuvent aussi être mobilisées afin de faire sortir du périmètre de responsabilité de l'entreprise des activités risquées, socialement contestées, ou à fort coût salarial, social et fiscal. Par ailleurs, le recours intensif à un réseau étendu de fournisseurs, distributeurs et sous traitants, impose de nouvelles approches en termes de maîtrise des risques.

Dès lors, il n'est pas surprenant que de nombreuses crises en matière de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, de l'affaire des sous-traitants de Nike en 1997 à celle de BP en 2010, mettent en jeu la gestion du réseau de sous-traitance de l'entreprise. Dans ce contexte, raisonner à l'échelle d'une entreprise unique ne suffit plus. Il est nécessaire de développer de nouveaux outils, permettant d'appréhender ces mécanismes à l'échelle de l'ensemble de la chaîne de valeur. De telles situations soulèvent des questions inédites, et appellent de nouvelles approches managériales (démarches de reporting, de diagnostic des risques, d'accompagnement des fournisseurs) et de nouvelles formes de régulation (nécessité d'une transformation du droit, développement de nouveaux standards de communication extra-financiers, etc.).

L'action publique se trouve elle aussi confrontée à de nouveaux défis. Une question particulièrement vive concerne les modalités de gestion des biens communs (air, biodiversité, ressources naturelles), c'est-à-dire des ressources accessibles à tous sans restriction, mais qui, lorsque leur usage devient trop intensif, se trouvent mises en péril. Sous l'impact de la mondialisation et de la croissance des pays émergents, l'enjeu est d'identifier des mécanismes permettant de préserver, produire ou partager ces biens communs à l'échelle mondiale. La question est notamment de mieux comprendre le rôle de l'Etat, du marché, ou des mouvements collectifs dans de tels processus : faut-il affecter des droits de propriété aux biens communs, réguler via des instances publiques supranationales, ou promouvoir des arrangements locaux et des mouvements collectifs (Ostrom) afin de gérer les biens communs ? Ces questions deviennent de plus en plus vives, dans une situation où les économies sont mondialisées, et dans un contexte d'entreprises structurées en réseau.

Dans le cadre de son congrès annuel, le Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable (RIODD) invite donc des contributions empiriques ou théoriques explorant le lien entre RSE et processus de redéfinition du périmètre de l'entreprise et de l'action publique. Cette thématique générale peut être déclinée autour des thématiques et questions suivantes :

- Quelles sont les stratégies d'acteurs (société civile, entreprises, ONG, acteurs publics et Etats-Nations) dans la renégociation du périmètre de la responsabilité de l'entreprise ? Comment le concept de RSE est-il mobilisé dans ces stratégies ?
- Par quels mécanismes les instances politiques nationales et communautaires régulent-elles les problématiques de RSE, les nouvelles formes d'organisation en réseau et les biens communs ?
- Par quelles modalités les biens publics communs sont-ils gérés ? Quels sont les avantages et les limites des démarches de gestion privée, collective, ou publique des biens communs ? Par quels mécanismes et à partir de quelle justification la gestion des biens communs est-elle « concédée » par les Etats aux grandes entreprises mondiales ?

- La gestion des biens publics mondiaux nous obligeant à changer d'échelle de temps (penser en même temps le court terme et l'intergénérationnel) et d'espace (articuler le local et le global), les grandes entreprises soucieuses de résultats de court terme sont-elles aptes à gérer les biens publics mondiaux ?
- Comment la responsabilité sociale et juridique s'articulent-elles en situation de crise ? Comment les acteurs d'une organisation en réseau négocient-ils la responsabilité en cas de crise ?
- Comment le droit tient-il compte des problématiques d'entreprise réseau ou entreprise étendue ?
- Quels sont les épisodes historiques de renégociation des frontières de la responsabilité de l'entreprise et du politique, et comment analyser ces processus ?
- Comment ces nouvelles formes d'organisation affectent-elles les processus de construction institutionnelle (marchés, standards)
- Quel est l'impact de la crise sur ces processus de redéfinition des frontières de l'entreprise et de ses responsabilités ?

Comité d'organisation

Nicolas Poussing
CEPS/INSTEAD
44, rue Emile Mark
4620 Differdange
LUXEMBOURG

Pr. Pierre Bardelli
Université Paul Verlaine
Ile du Saulcy
BP 80794
57012 Metz cedex 1
FRANCE

Calendrier

- Réception des propositions : 18 mars 2011
- Décisions du Comité Scientifique : 18 avril 2011
- Réception des contributions sous leur forme définitive : 2 juin 2011
- Consortium Doctoral : 15 juin 2011 (après-midi)
- Conférence : 16 et 17 juin 2011

Site web de la conférence

<http://riodd2011.ceps.lu/>